



Groupe d'Action Locale
Avallonnais

Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Avallonnais

Jeudi 26 novembre 2020 – 18 heures

Salle des fêtes (Sall'Vinienne)

89200 SAUVIGNY-LE-BOIS

5 Délégués titulaires du collège public présents : Pascal GERMAIN, Cloria JAOLAZA, Nathalie LABOSSE, Stéphane MOREL. Nadine LEGENDRE arrivée à l'ordre du jour n°2.

5 Délégués titulaires du collège privé présents : Jean-Marie BARBARO, Annick BAKRY, Gilbert CASSIN, Hervé DESRUELLE, Pierre MORIN.

1 Délégué titulaire du collège privé excusé : François-Xavier NAULOT.

Date de convocation	12 novembre 2020
Nombre de membres du Comité de Programmation	11
Membres du collège public présents	5
Membres du collège privé présents ou représentés	5

La règle du double quorum étant respectée le Comité de Programmation peut légalement délibérer.

Secrétaire de séance : Gilbert CASSIN

O.J N° 1 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION

Il est rappelé que les membres du collège privé ont été désignés par le Conseil de Développement Territorial du 21 septembre 2020 et les membres du collège public par le Comité Syndical de Pôle le 13 octobre 2020.

Le Comité étant constitué, il convient d'en désigner le Président.

Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Locale), propose sa candidature. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DESIGNNE, Monsieur Pascal GERMAIN, Président du Comité de Programmation.

Le vote est exprimé par 4 membres du collège public et 5 membres du collège privé.

O.J. N°2 : DOSSIERS A COURT TERME

Arrivée de Madame Nadine LEGENDRE.

1. Cinéma itinérant 2020, porté par le Pays Avallonnais (Fiche Action n°1)

Le Pays Avallonnais, en lien avec sa politique d'accueil et sa volonté de rendre le territoire plus attractif, a mis en place des séances de cinéma dans différentes communes du Pays Avallonnais. Ce dossier englobe les séances en plein air et les projections en salle.

Le budget initial s'élevait à 34 800,00 euros pour une aide LEADER de 27 840,00 euros.

Plusieurs modifications de calendrier ont dû être opérées à cause des restrictions sanitaires, ce qui modifie le budget comme suit : dépenses 21 429.49,00 euros pour une aide LEADER de 17 143.59,00 euros (en comptant les projections de septembre et octobre).

Afin d'en faciliter le traitement, le choix a été fait d'instruire ce dossier sur les dépenses réelles. Il sera donc déposé au Service Instructeur pour la fin de l'année.

2. Transmission-reprise entreprise 2020,

Ce programme, porté par la CEA, peut être financé sur trois ans. Pour 2021, dernière année, le budget s'élève à environ 50 000,00 euros dont 40 000,00 euros d'aide LEADER

Pour les mêmes raisons que précédemment et afin d'en faciliter le traitement, le choix a été fait d'instruire ce dossier sur les dépenses réelles. Le dossier est en cours d'instruction au Pays et devrait être prêt en début 2021.

Ces deux dossiers seront donc programmés lors du prochain Comité.

O.J. N°3 : POINT SUR LA CONSOMMATION

Point financier en tenant compte du transfert.

Le dernier état des besoins présenté au dernier Comité de Programmation faisait apparaître une marge de manœuvre d'environ 190 000,00 euros, grâce au transfert de plusieurs dossiers sur les fonds de substitution de la région.

Aujourd'hui, en prenant en compte les demandes déjà déposées et l'augmentation de subvention pour la piscine, l'enveloppe sera entièrement consommée avec un dépassement d'environ 74 500,00 euros.

Enveloppe initiale = 1 950 000,00 euros

Total crédits programmés ou en cours d'instruction = 1 302 500,00 euros (en comptant les dossiers de ce soir)

Autres besoins identifiés = 722 000,00 euros pour projets sûrs (lettre de demande d'aide déjà déposée).

> Dépassement enveloppe d'environ 74 500,00 euros

Une demande d'abondement a été faite pour 300 400,00 euros en juin dans le cadre d'un remaquetage entre GALs (pour financer une Maison de Pays, autres projets innovants ou sur OGS) mais le contexte a changé entretemps :

- Le calendrier de mise en œuvre du programme a évolué avec une prolongation de deux ans : engagements jusqu'en début 2023 et paiements jusqu'en 2025. Le règlement de transition est en cours de rédaction.
- Le vivier des dossiers devra être actualisé et il est demandé aux GALs de n'ajouter que des dossiers permettant d'attribuer une aide LEADER importante. Le montant minimum de cette aide n'est pas encore connu, mais il faut penser à 100 000,00 euros minimum, voire plus.
- Sur la base de ce vivier, un abondement pourra être demandé en 2021, grâce aux financements supplémentaires prévus par la Commission Européenne pour financer la transition (montants ponctionnés sur l'enveloppe du programme suivant). Pour pouvoir en faire la demande, le GAL devra avoir atteint 65% de taux de programmation.

Pour information :

- Le taux de programmation est de 66 % (moyenne en Bourgogne = 38 %), en comptant les dossiers présentés ce soir.
- Le taux de paiement est de 15 % (moyenne en Bourgogne = 10 %).
- 13 dossiers ont déjà été transférés sur un fond de substitution régional pour un montant prévisionnel de 620 000,00 euros.

O.J. N°4 : MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE ACTUELLE

La maquette financière actuelle prévoit un budget maximal pour chacune des 10 fiches actions.

Une modification de cette maquette, par transfert de montants entre fiches actions, est nécessaire pour disposer de suffisamment de crédits sur la fiche actions 6 et programmer le dossier de la piscine d'Avallon.

Les mouvements suivants sont proposés (voir tableau) :

Montant initial	Montant basculé en fiche action 6	Montant restant après mouvements	Total besoins identifiés et projets soutenus	
FA 5 = 200 000 €	170 000 €	30 000 €	27 421 €	Manifestations 2019
FA 7 = 90 000 €	75 000 €	15 000 €	14 365 €	MAM Etaules
FA 8 = 115 000 €	108 000 €	7 000 €	7 000 €	Maison Hirondelle
FA 6 = 350 000 €	 353 000 €	703 000 €	703 000 €	Logements passerelle Château de Monthelon Piscine d'Avallon

TOTAL des modifications financières : 353 000,00 euros soit 18,10 % de l'enveloppe totale.

Pour une variation inférieure ou égale à 30 % du montant total de la maquette financière, la modification fait l'objet d'une notification à l'Autorité de Gestion et à l'Agence de Paiement.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la modification de la maquette financière pluriannuelle.

Monsieur Pascal GERMAIN s'abstient afin de respecter la majorité du collège privé. Le vote est exprimé par 4 membres du collège public et 5 membres du collège privé.

1. Réhabilitation de la piscine d'Avallon (Fiche Action N° 6)

La piscine municipale a fêté ses 50 ans en 2019. Pourtant bien entretenue, elle présentait plusieurs points de non-conformité à régler. Elle était aussi en décalage avec les demandes actuelles de pratiques qui portent sur les notions de loisirs, de détente et de bien-être. La ville d'Avallon a donc opté pour une réhabilitation complète visant à requalifier et à diversifier l'offre de service. Cette structure, utilisée par les habitants au-delà du seul territoire communal et intercommunal est le seul du sud du département. Les piscines les plus proches se situent à minimum 35 km d'Avallon. Elle constitue donc un équipement structurant pour le territoire et à forte attractivité.

La ville d'Avallon souhaite profiter de la réhabilitation pour diversifier l'offre en proposant des prestations ludiques et de bien-être supplémentaires : une pataugeoire sèche et un pentaglisse à l'extérieur, ainsi qu'une pataugeoire intérieure et un espace bien-être/spa d'environ 125 m² (sauna, hammam, douches massantes, bain bouillonnant).

Afin de favoriser la tenue de compétitions sportives, sont réalisés l'agrandissement des gradins et l'approfondissement du bassin de nage. Enfin, la possibilité d'implanter, à terme, un bassin nordique autonome de quatre couloirs et à profondeur variable a été intégrée au projet.

Parmi les grands axes d'intervention : reconfiguration de l'accueil et des vestiaires, amélioration de l'enveloppe thermique, reprise du traitement des fluides (air, eau, électricité), mise aux normes accessibilité.

Plan de financement validé : (présenté en Hors Taxes)

DEPENSES	Montant en euros	RESSOURCES	Montant en euros	%
Études / MO	541 243,90	LEADER Pays Avallonnais	569 091,88	10,44
Travaux	4 912 301,10	DETR	100 000,00	1,83
		DSIL	100 000,00	1,83
		DSIL Contrat Ruralité	1 000 000,00	18,34
		CRBFC Contrat Territoire	200 000,00	3,67
		CRBFC sectoriel sport	300 000,00	5,50
		ANDS	550 000,00	10,09
		CCAVM	1 317 226,56	24,15
		Autofinancement	1 317 226,56	24,15
TOTAL	5 453 545,00	TOTAL	5 453 545,00	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de **14/14** en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet « Réhabilitation de la piscine municipale d'Avallon ».

2. Saint-Vincent tournante du Vézélien

Mandatés par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, les vignerons de Vézelay ont reçu la 75^{ème} Saint-Vincent tournante de Bourgogne les 26 et 27 janvier 2019. Le choix de Vézelay est lié à la récente reconnaissance de l'AOC « village » de Bourgogne.

Cette manifestation est l'une des plus grandes fêtes viticoles de France ; bénéficiant d'une importante couverture médiatique, avec un potentiel de fréquentation de 40 000 visiteurs, la Saint-Vincent tournante est la plus grande manifestation publique de Bourgogne. C'est la première fois que notre territoire accueille ce grand rassemblement qui a mis un véritable coup de projecteur sur Vézelay et son vignoble. Au-delà des effets directs du week-end de la Saint-Vincent (promotion touristique et impact économique) cette manifestation a contribué à accroître la notoriété du Pays Avallonnais dont l'attractivité se trouve renforcée.

Son organisation a mobilisé les acteurs de la filière viticole, du tourisme et les acteurs de la vie associative. Il s'agit d'un évènement qui a favorisé l'entraide et les liens entre l'ensemble des habitants qui se sont impliqués dans l'accueil des visiteurs.

Plan de financement validé : présenté en Hors Taxes

DEPENSES	Montant en euros	RESSOURCES	Montant en euros	%
Sécurité parking accueil	136 293,74	LEADER Pays Avallonnais	57 592,72	11,97
Communication	48 805,97	CD 89	40 000,00	8,32
Animation	23 475,00	CRBFC	18 000,00	3,74
Autres dépenses	272 457,70	CCAVM	10 000,00	2,08
		Diverses communes	4 550,00	0,02
		BIVB	40 000,00	8,32
		Crédit Agricole	14 000,00	2,91
		Autofinancement	296 889,69	61,72
TOTAL	481 032,41	TOTAL	481 032,41	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de **12/14** en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet « Saint Vincent tournante du Vézélien ».

3. Ingénierie 2020

Pour l'année 2020, l'animation et la gestion du programme LEADER seront mises en œuvre par trois agents du PETR du Pays Avallonnais représentant 2,55 Équivalent Temps Plein.

En 2020 les rencontres locales avec la population vont être poursuivies et les groupes de travail thématiques continueront à œuvrer afin de contribuer à la mise en œuvre du programme LEADER

Pour 2020, l'objectif sera de poursuivre ces dynamiques avec comme principaux axes de travail :

- La construction d'un réseau d'acteurs locaux pour favoriser l'accueil et renforcer le rôle d'animateur de réseaux du Pays.
- Favoriser l'émergence des initiatives locales par l'accompagnement des porteurs de projets dont les actions contribuent à la stratégie du territoire que ce soit dans le conseil technique, dans le montage des dossiers de demande de subvention, dans l'assistance juridique, etc.
- Construire les moyens de communication du Pays pour mettre en avant l'offre du territoire.

Enfin, du temps agent sera consacré à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs projets.

Plan de financement validé :

DEPENSES	Montant en euros	RESSOURCES	Montant en euros	%
Salaires et charges	118 065,90	Conseil Régional BFC	14 000,00	19,86
Frais de déplacement	3 963,83	LEADER Pays Avallonnais	111 007,96	79,44
Charges de fonctionnement	17 709,89	Autofinancement	14 731,66	0,70
Total	139 739,62	Total	139 739,62	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la programmation du projet « Ingénierie 2020 ».

O.J. N°7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochaine programmation

Les concertations sur les programmes européens au niveau régional sont en cours. Nous aurons une réunion ce vendredi 27 novembre. La plupart des programmes sera opérationnelle fin 2021, sauf pour le FEADER. En effet, si le calendrier européen est tenu, la nouvelle PAC entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et avec elle le FEADER et le prochain programme LEADER. Entre temps le règlement de transition permettra de continuer à programmer sur le LEADER actuel comme expliqué au point 3.

La séance est levée à 19h30

